



Espace Numérique de Travail - ENT

Mis à jour le 08 décembre 2022

L'espace numérique de travail (ENT) est un portail d'accès aux services numériques mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative (usagers et personnels de l'établissement) dans le cadre d'une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

Les usagers (élèves et responsables légaux) y accèdent par le service EduConnect et peuvent ainsi suivre toutes les questions relatives à la scolarité, communiquer avec les équipes éducatives et avoir des informations diverses sur la vie de l'établissement scolaire.

Les responsables légaux peuvent ainsi, par l'intermédiaire de cet outil, être pleinement associés à la scolarité et vie scolaire de leur enfant. Dans un objectif de co-éducation, l'équipe de direction doit s'impliquer pour le développement des usages pédagogiques du numérique et y associer tous les membres de la communauté éducative.

Sommaire

- **[La fiche du Film annuel](#)**
 - [Les enjeux du numérique et de l'ENT pour le système éducatif](#)
 - [La protection des données des utilisateurs des outils numériques, dont l'ENT](#)
 - [Les acteurs du développement des usages du numérique](#)
- **[Boîte à outils](#)**
- **[Textes officiels](#)**

- [Pour aller plus loin](#)



LA FICHE DU FILM ANNUEL

Les enjeux du numérique et de l'ENT pour le système éducatif

La généralisation des ENT a largement contribué à diffuser les usages du numérique à l'École (numérique éducatif et numérique pour l'éducation)

Ce développement s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et financé par les collectivités territoriales, qui y voient un moyen de faciliter les apprentissages, d'individualiser les approches pédagogiques et de maintenir une continuité entre les différents lieux de formation.

Ainsi les services proposés par les différents fournisseurs d'ENT permettent non seulement de tirer parti des nouvelles technologies pour faciliter l'enseignement, mais aussi de former les élèves aux usages du digital. Ils offrent en général des services de base assez similaires, à savoir :

- des espaces de travail partagés, tenant compte de l'évolution des besoins de la communauté éducative ;
- des moyens de communication et collaboration : messagerie, informations des personnels et des familles, visioconférences, outils collaboratifs, blogs, forum, classes virtuelles, etc ;
- des ressources informationnelles et documentaires : accès aux ressources numériques (manuels scolaires, cahiers d'activités, applications pédagogiques avec accès personnalisé) dont la gestion peut être centralisée par le service du [gestionnaire d'accès des ressources](#) (GAR) ;
- des possibilités d'accompagnement de la vie de l'élève : résultats des évaluations, absences, emplois du temps, agendas, catalogue CDI, folios pour l'orientation, etc. ;
- des espaces de dépôt pédagogique : cahier de texte numérique, espaces de travail et de stockage communs aux élèves et aux enseignants.

La protection des données des utilisateurs des outils numériques, dont l'ENT

L'ENT constitue un point d'entrée unique permettant d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la scolarité des élèves et pour cela le chef d'établissement doit être particulièrement vigilant aux règles de sécurité prévues au règlement général de protection des données.

Deux catégories de risques émergent dans ce contexte :

- risques liés à l'intégrité des données. Des cyberattaques, notamment, risquent de compromettre le système : en cas de virus informatique, l'établissement perd ses données, ce qui altère son fonctionnement ;
- risques liés à la sécurité des données personnelles. Dans la mesure où la plateforme est éditée par une entreprise commerciale privée, et non par l'établissement, il est important de s'interroger sur l'usage qui est fait des données.

Pour assurer la fiabilité du système informatique et la maîtrise de l'utilisation des données personnelles, l'ENT est déployé dans un cadre de confiance, défini notamment par le schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) et le [règlement général sur la protection des données](#) (RGPD)..

Le chef d'établissement est donc amené à éclaircir les points suivants :

- quelles sont les mesures prises par l'éditeur de la plateforme en matière de cybersécurité ? ;
- qui accède aux données qui circulent via l'ENT ? ;
- où les données personnelles des utilisateurs sont-elles hébergées ? ;
- les données pédagogiques sont d'autant plus sensibles qu'elles concernent des enfants mineurs.

Il doit ensuite garantir que les échanges par le numérique s'organise dans un cadre sécurisé qui assure :

- l'intégrité des systèmes informatiques (responsabilité qui peut être partagée avec d'autres partenaires si les données sont externalisées). Cette responsabilité comprend :
 - la mise en conformité avec le schéma directeur national de la sécurité décliné au niveau local de l'établissement par le filtre académique ;
 - la sécurité des fichiers ([article 34 modifié de la loi n° 78-17](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978) ;
 - la confidentialité des données ;
- l'information des personnels et usagers de la finalité, de la collecte et du traitement ainsi que de la durée de conservation des données ;
- la protection des utilisateurs et tout particulièrement des mineurs ([droit à l'image](#), droit d'auteur, protection des œuvres, etc.) : consulter à ce sujet le [site officiel de signalement des contenus illicites d'Internet](#) du ministère de l'Intérieur ;
- la déclaration des fichiers à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La téléprocédure est disponible sur le [site www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ;
- la réduction des incidences de la fracture numérique, faciliter les possibilités d'accès pour tous à l'ENT et à Internet.

Les acteurs du développement des usages du numérique

Au niveau de l'établissement, le chef d'établissement associé au [réfèrent aux usages](#)

[pédagogiques numériques](#) (RUPN), membre éventuellement d'un [comité de pilotage au numérique](#) facilitent, entre autres :

- la prise en main et l'utilisation des outils et applications utilisés dans l'établissement ;
- la découverte de nouveaux outils et démarches numériques ;
- la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance.

Au niveau territorial, les collectivités de rattachement sont des partenaires de premier plan. Ce rôle a été renforcé par la loi de refondation de l'École de la République de 2013, puisque ce sont elles désormais qui assurent le financement et la maintenance des matériels et réseaux. Ce faisant, les choix, décisions et orientations des collectivités impactent fortement les usages du numérique des élèves et des équipes éducatives.

Consulter l'article de la gazette des communes "[Le numérique éducatif, toujours aussi stratégique pour les collectivités](#)"

Au niveau académique la délégation académique au numérique éducatif (DANE) a pour mission de former les personnels aux nouveaux outils et diffuser des pratiques pédagogiques mobilisant le numérique pour l'éducation.

Ce sont des interlocuteurs incontournables pour les équipes des établissements scolaires.

Consulter sur le site de l'académie de Versailles "[l'état du déploiement des espaces numériques de travail](#)".

Au niveau national, une direction du numérique éducatif assure la mise en place et le déploiement du service public du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence générale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. Ses missions sont entre autres :

- la coordination des actions du ministère chargé de l'éducation nationale en matière de systèmes d'information, de développement de services numériques et d'innovation numérique, de développement de la culture numérique ainsi que de gestion des compétences numériques ;
- l'impulsion et l'accompagnement de la transformation numérique du système éducatif, au bénéfice de la communauté éducative comme des agents.
-



BOÎTE À OUTILS

- sur le site de la CNIL :
 - [guide de sensibilisation au RGPD](#) (pdf 2,8 Mo) ;
- [nombreuses fiches méthodologiques et pédagogiques](#) à destination des enseignants sur le site Educnum, produites par un collectif d'acteurs de l'éducation et de la société civile réunis sous l'égide de la CNIL ;

- [Un outil de présentation](#) de l'ENT aux parents ;
- des exemples de chartes :
 - un [modèle de charte abrégée à destination des élèves](#). Document pédagogique comprenant les droits et devoirs, sur le site du ministère (pdf 253 Ko) ;
 - [d'autres exemples de chartes](#), sur le site de l'académie de Toulouse.



TEXTES OFFICIELS

Textes officiels en vigueur le 12 décembre 2022

- [Règlement 2016-679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) (pdf 1 Mo) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- [loi informatique et libertés](#) ;
- [article L121-4-2 du code de l'éducation](#) relatif à la mise à disposition de la liste des traitements de données à caractère personnel dans les EPLE ;
- [arrêté du 14 avril 2021](#) portant création par le ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports d'un traitement de données personnelles dénommé "Téléservice inscription" ;
- [arrêté du 31 décembre 2020](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Parcoursup ;
- [arrêté du 5 mai 2020](#) portant création par le ministère chargé de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Téléservice orientation (palier troisième)" ;
- [arrêté du 21 mars 2018](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Emploi du temps" ;
- [arrêté du 18 décembre 2017](#) relatif à la mise en œuvre par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement des données à caractère personnel dénommé "Gestionnaire d'accès aux ressources" (GAR) ;
- [arrêté du 24 octobre 2017](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Livret scolaire unique numérique" (LSUN) ;

- [arrêté du 17 juillet 2017](#) modifié portant création par le ministère de l'Éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Affelnet Lycée" ;
- [arrêté du 11 janvier 2017](#) modifié portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "Téléservice bourses" ;
- [arrêté du 8 février 2016](#) portant généralisation du traitement automatisé des données à caractère personnel dénommé "livret scolaire du lycée" (LSL) ;
- [arrêté du 16 juillet 2015](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel ayant pour objet de permettre aux élèves et à leurs responsables légaux d'être informés des événements de vie scolaire ;
- [arrêté du 15 novembre 2013](#) modifié portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la mise à jour des fiches administratives des élèves du second degré par leurs responsables légaux au moyen d'une procédure de téléservice ;"



POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

- [L'utilisation du numérique à l'école](#) ;
- [le numérique éducatif : que nous apprennent les données de la DEPP](#) ;
- un rapport de l'IGEN "[Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique : vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner](#)" (pdf 1,5 Mo).

Sur le site Éduscol

- [état du déploiement des ENT en novembre 2020](#) ;
- dispositifs d'[évaluation des usages des ENT](#) ;
- "[Enseigner avec le numérique](#)" ;
- "[Journée d'échanges autour des espaces numériques de travail du 20 novembre 2019](#)".

Sur les sites académiques

- sur le site de l'académie de Caen, un travail mené par la délégation académique au

numérique éducatif (DANE) dans la région académique de Normandie, répond aux [principales questions relatives à la protection des données personnelles dans les établissements scolaires](#).

Sur notre site

- la série de podcasts "[Les usages du numérique en éducation](#) " [Retour accueil du film annuel](#)